

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°33 du 12 août 2010

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°22

DÉCISION N° 0-28921-2010/DEF/EMM/ORJ
portant dissolution de l'établissement technique de l'aéronautique navale.

Du 29 juin 2010

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *bureau « organisation, réglementation et affaires juridiques ».*

DÉCISION N° 0-28921-2010/DEF/EMM/ORJ portant dissolution de l'établissement technique de l'aéronautique navale.

Du 29 juin 2010

NOR D E F B 1 0 5 1 4 9 5 S

Références :

- a) Instruction n° 24/DEF/EMM/ORJ du 3 mai 2007 (BOC N°18 du 30 juillet 2007, texte 69. ; BOEM 113.5, 590.1.2) modifiée.
- b) Décision n° 468/DEF/EMM/PL/ORA du 16 décembre 2005 (BOC, 2006, p. 106. ; BOEM 113.5, 590.1.3).
- c) Décision n° 0-26754-2010/DEF/EMM/ORJ du 15 juin 2010.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 113.5, 590.1.3

Référence de publication : BOC N°33 du 12 août 2010, texte 22.

Compte tenu des réorganisations menées au sein du soutien opérationnel et technique de l'aéronautique navale, l'établissement technique de l'aéronautique navale (ETAN) de Toussus-le-Noble (78) est dissous le 1^{er} juillet 2010.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 1^{re} classe,
sous-chef d'état-major « soutiens et finances »,*

Hubert SCIORELLA.